



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-104171>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **25-104171**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Métropole Aix-Marseille-Provence

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20005480700017

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13007

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 13, 83, 84

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=509829&orgAcronyme=t5y>

**Identifiant interne de la consultation** : 72250164

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**Adresse mail du contact** : Commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr

**Numéro de téléphone du contact** : +33 488788828

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - Une lettre de candidature (sur papier libre, DUME ou DC1 transmis en annexe) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant). Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, la désignation du mandataire, ainsi que la répartition des prestations. - Une déclaration sur l'honneur (sur papier libre, DUME ou DC1 transmis en annexe), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles

L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. - Documents aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle : Les candidats sont tenus d'être régulièrement inscrits au registre des transporteurs publics routier, conformément aux articles R3113-2 et R3113-3 du code des transports. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 07/10/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Autorisée

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : DGD : Transition environnementale, eau, culture et sport Pôle : Réseaux culturels, sportifs et gestion d'équipements  
Direction : du Développement culturelle Pôle : Transition écologique et énergétique Direction : de l'agriculture et alimentation durables

**Critères d'attribution** : Les offres sont examinées en fonction des critères pondérés suivants : - Prix : 60 % - Valeur technique : 30 % - Environnement : 10 %

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Prestations de transport routier occasionnel de personnes pour les sorties et des animations environnementales et culturelles

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 60170000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Le présent accord-cadre a pour objet des prestations de transport routier occasionnel de personnes pour les sorties et des animations environnementales et culturelles.

La présente consultation est allotie en 3 lots. La description précise du besoin figure dans le CCTP

**Lieu principal d'exécution du marché** : Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et 4 communes du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles

**Durée du marché (en mois)** : 18

**Valeur estimée (H.T.)** : 196025 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot** : Cette zone comprend les communes suivantes : Allauch ; Aubagne ; Auriol ; Carnoux-en-Provence ; Cassis ; Ceyreste ; Cuges-les-Pins ; Gémenos ; La Ciotat ; La Penne-sur-

Huveaune ; Marseille ; Plan-de-Cuques ; Roquefort-la-Bédoule ; Roquevaire ; Saint-Zacharie (15 communes). L'accord-cadre est passé pour un montant minimum de 12 500 euros HT et un montant maximum de 40 000 euros HT.

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 60170000**

**Estimation de la valeur hors taxes du lot : 35350 euros**

**Lieu d'exécution du lot : Zone géographique SUD**

- **Description du lot :** Cette zone comprend les communes suivantes : Aix-en-Provence ; Beaurecueil ; Belcodène ; Bouc-Bel-Air ; Cabriès-Calas ; Cadolive ; Charleval ; Châteauneuf-Le Rouge ; Coudoux ; Eguilles ; Fuveau ; Gardanne ; Gréasque ; Jouques ; La Bouilladisse ; La Destrousse ; La Fare-les-Oliviers ; La Roque-d'Anthéron ; Lambesc ; Le Puy-Sainte-Réparate ; Les Pennes-Mirabeau ; Le Tholonet ; Meyrargues ; Meyreuil ; Mimet ; Pertuis (Dépt. 84) ; Peynier ; Peyrolles-en-Provence ; Puyloubier ; Peypin ; Rognac ; Rognes ; Rousset ; Saint-Antonin-Sur-Bayon ; Saint-Cannat ; Saint-Estève-Janson ; Saint-Marc-Jaumegarde ; Saint-Paul-Les-Durance ; Saint-Savournin ; Simiane-Collongue ; Septème-les-Vallons ; Trets ; Vauvenargues ; Velaux ; Venelles ; Ventabren ; Vernègues (47 communes). L'accord-cadre est passé pour un montant minimum de 3 500 euros HT et un montant maximum de 30 000 euros HT.

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 60170000**

**Estimation de la valeur hors taxes du lot : 22725 euros**

**Lieu d'exécution du lot : Zone géographique EST**

- **Description du lot :** Cette zone comprend les communes suivantes : Alleins ; Aurons ; Berre-l'Étang ; Carry-le-Rouet ; Châteauneuf-les-Martigues ; Châteaurenard ; Cornillon-Confoux ; Ensues-la-Redonne ; Eyguières ; Fos-sur-Mer ; Gignac-la-Nerthe ; Grans ; Istres ; La Barben ; Lamanon ; Lançon de Provence ; Le Rove ; Mallemort ; Marnage ; Martigues ; Miramas ; Pelissanne ; Port de Bouc ; Port Saint Louis du Rhône ; Saint Mitre les Remparts ; Saint-Chamas ; Saint-Victoret ; Salon-de-Provence ; Sausset-les-Pins ; Sénas ; Vitrolles (30 communes) ; Mouriès ; Maussane les Alpilles ; Châteaurenard ; Saint-Rémy-de-Provence (4 communes Pays d'Arles). L'accord-cadre est passé pour un montant minimum de 50 000 euros HT et un montant maximum de 160 000 euros HT.

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 60170000**

**Estimation de la valeur hors taxes du lot : 137950 euros**

**Lieu d'exécution du lot : Zone géographique OUEST**

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC. Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires. Le critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction du (des) sous critère(s) pondéré(s) indiqué(s) ci-dessous : Sous-critère 1 : Pertinence des moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations de l'accord-cadre (Pondération : 40%) Sous-critère 2 : Pertinence de la méthodologie et organisation proposées par le candidat en cas d'incident et de pic de charge (Pondération : 60%) Le critère Valeur environnementale sera apprécié au regard du mémoire environnemental. Le mémoire environnemental présentera : l'âge moyen du parc définitif à compter de la date de remise des offres, avec un Tableau avec date première immatriculation (préciser si véhicule neuf ou d'occasion, la marque, le modèle, le kilométrage à la date de remise des offres, le type d'énergie utilisé, le nombre de places assises.) L'accord-cadre est passé pour une durée de 18 mois à compter de sa notification. Le présent accord-cadre n'est reconductible. L'acheteur pourra négocier avec les candidats. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre. Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve toutefois le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation. - Dossier de consultation disponible via

<https://marchespublics.ampmetropole.fr>. Le candidat doit fournir une adresse mail valide et consultée régulièrement. - Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au Règlement de la Consultation. - Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Article 8.1 du Règlement de la consultation. - Informations sur les recours : le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/09/2025**